

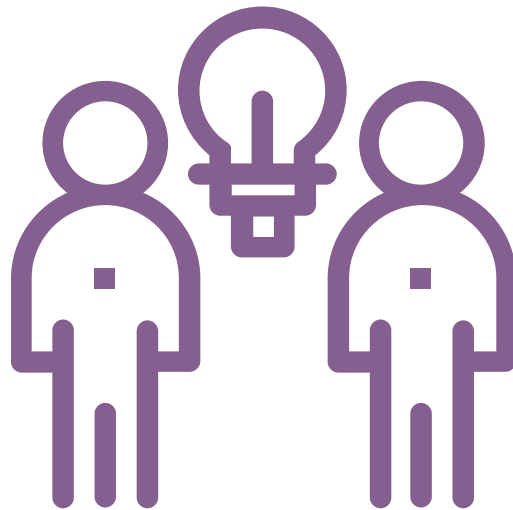
2025-2029

Schéma Unique des Solidarités



Synthèse





Ce Schéma Unique des Solidarités 2025-2029 **a été construit** en associant toutes les directions des Solidarités, les citoyens, les partenaires et les professionnels concernés. Ce choix du Département témoigne sa volonté de :

- favoriser la transversalité entre les différentes politiques publiques des Solidarités,
- placer l'utilisateur au centre des politiques publiques des Solidarités,
- renforcer la cohérence des actions et complémentarité des dispositifs pour une réponse globale, coordonnée et mieux adaptée aux besoins des habitants,
- inculquer une culture commune.

Ainsi, ce schéma, structuré en deux grandes parties complémentaires, intègre pleinement les défis et enjeux actuels auxquels les Départements doivent faire face, tout en prenant en compte les spécificités des territoires des Solidarités.



Le premier axe intitulé

"Améliorer la qualité et le service rendu aux usagers : agir ensemble en faveur de l'accompagnement global des personnes et favoriser l'accès aux droits"

est uniquement transversal afin de mieux prendre en compte l'utilisateur dans sa globalité ainsi que dans ses particularités.

Le second axe intitulé

"Apporter des réponses adaptées aux besoins des publics"

comprend principalement des actions spécifiques à chaque politique publique, à l'exception de l'accès aux soins.

Un schéma qui s'appuie sur :

- la législation et les documents cadres ; documents de contractualisation avec l'État (exemple : Pacte Local des Solidarités), des schémas partenariaux existants (exemple : le schéma départemental des services aux familles), des programmes (exemple : Programme Régional de Santé (PRS)).
- le portrait social du Département et des territoires des Solidarités,
- le bilan du précédent schéma,
- des études internes,
- **des consultations des citoyens, des partenaires, des usagers et des professionnels des Solidarités.**

Le Schéma Unique des Solidarités est consultable dans son intégralité sur lavienn86.fr.

La construction participative du schéma

La consultation citoyenne

Un questionnaire numérique avec un relais par :

- les Maisons Départementales des Solidarités,
- les mairies,
- les France Services.

Les retours (Taux de satisfaction - 655 répondants)

Votre accueil



La facilité d'accès à nos services



La facilité à entrer en contact
avec le bon interlocuteur
(guichet, téléphone, internet)



La clarté du vocabulaire
(explications bien compréhensibles)



La qualité globale de l'accueil

Votre demande



L'écoute et la prise
en compte de votre demande



Le respect du délai
de traitement



La qualité globale
de la réponse apportée

Les points d'amélioration

- Le respect du délai de traitement
- La facilité à entrer en contact avec le bon interlocuteur

Accueil et efficacité
très positifs

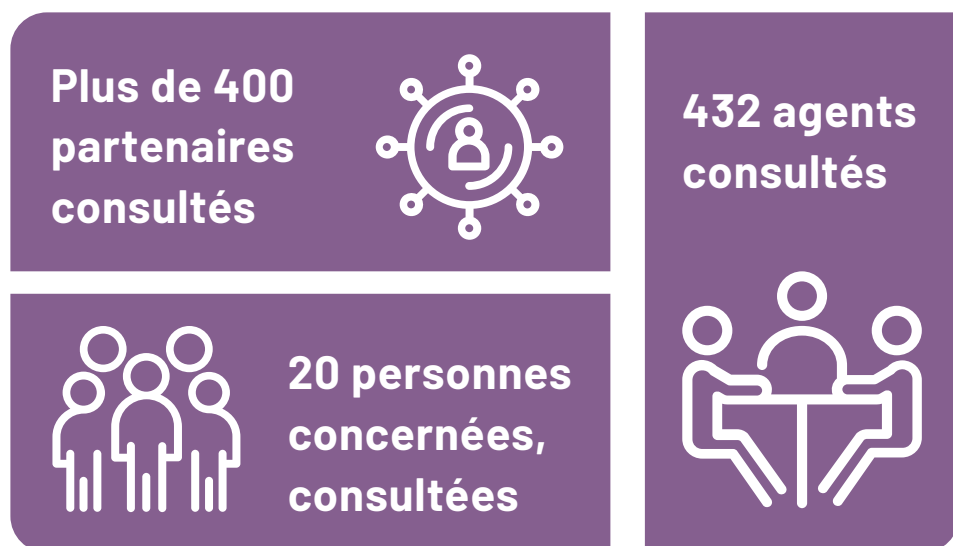
On ne sait pas toujours
que les services existent
et à qui s'adresser

Merci à toutes les personnes
qui nous accueillent pour
leur écoute, leur bienveillance
et leur travail

Les consultations par politiques publiques

Le Département avait déjà, lors du précédent schéma, affirmé sa volonté d'associer à différents projets les personnes concernées en s'appuyant sur leur capacité à agir, leurs potentialités et compétences, ce qui a fortement été réitéré par les élus départementaux.

Élaborées sur le mode de l'intelligence collective, ces consultations ont permis de co-construire le schéma, de fédérer tant les professionnels que les partenaires, tout en prenant en compte le point de vue des personnes concernées.



Pour conclure ce schéma, une journée a été organisée réunissant tous les professionnels des Solidarités. Cette journée, axée notamment sur l'interconnaissance et la création concrète des fiches actions, a été fédératrice et a complété la construction de ce schéma.

Les orientations du schéma :

37 fiches actions

**Améliorer la qualité et le service rendu aux usagers :
agir en faveur de l'accompagnement global
des personnes et favoriser l'accès aux droits**



Faire de la prévention un socle commun des Solidarités

**Renforcer le repérage et
l'accompagnement des situations
de violences intrafamiliales**

**Soutenir des actions
de prévention en santé
pour les habitants de la Vienne**

**Soutenir la fonction parentale
et prévenir les vulnérabilités**

**Développer et pérenniser
les actions de prévention
en matière de perte d'autonomie
(thématique autonomie
et handicap)**



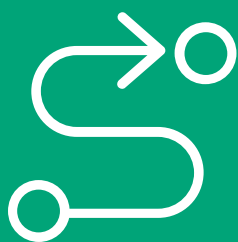
Développer l'aller-vers au plus près des personnes sur les territoires

**Aller vers pour faciliter
l'accès aux droits**

**Développer les actions collectives
et événements à destination
du grand public**

**Soutenir les démarches
de mobilité inclusive et solidaire
(aller vers et faire venir)**

**Poursuivre le déploiement
d'actions de lutte contre
l'isolement et maintenir
la dynamique de Coopération
Départementale MONALISA**



Promouvoir des parcours sans rupture

**Poursuivre le développement
de l'inclusion numérique
des publics des Solidarités**

**Garantir la qualité des prises
en charge au sein des structures
et des services médico-sociaux**

**Mettre en place le Service Public
Départemental de l'Autonomie**

**Favoriser et coordonner un accès
simplifié à l'aide alimentaire**

**Stabiliser les parcours
en protection de l'enfance
en favorisant les liens autour
de l'enfant**

**Accompagner l'autonomie
des jeunes et consolider
leur sortie du dispositif
de protection de l'enfance**



Poursuivre et conforter l'autonomie des personnes concernées

**Améliorer la communication
pour mieux faire connaître
les politiques sociales du
Département et en favoriser l'accès**

**Favoriser la participation
des personnes concernées
par les politiques des Solidarités**

**Favoriser l'accessibilité tout public
aux diverses communications et
documents
à destination du public
des Solidarités**

**Moderniser l'accès et le suivi
des personnes aux informations
qui les concernent et faciliter
le suivi des accompagnements
par les professionnels**



**Promouvoir
les métiers
du lien social
et renforcer
leur attractivité**

**Favoriser l'attractivité
des métiers de la petite enfance
et de l'autonomie**

**Développer l'attractivité
des métiers des Solidarités
au sein du Département**

Apporter des réponses adaptées aux besoins des publics



**Repérer,
accompagner
accueillir :
une prise
en charge globale
de l'enfant
protégé**

**Repérer les vulnérabilités
et prévenir la maltraitance**

**Adapter les accompagnements
et les accueils aux besoins
des enfants et des familles**

**Mobiliser l'ensemble des acteurs
pour une meilleure prise
en charge des enfants
à multiples vulnérabilités**

**Garantir à chaque jeune protégé
un parcours scolaire et
professionnel adapté à son projet**



Agir au service de l'insertion et de l'emploi

**Faciliter l'adéquation
entre les besoins du territoire
et les profils des Allocataires du
Revenu de Solidarité Active (ARSA)**

**Accompagner des actions
en faveur de la remobilisation
des allocataires du RSA
et favoriser l'accès au meilleur droit**

**Renforcer la mise en relation
entre les demandeurs d'emploi
et les entreprises**

**Poursuivre la mise en œuvre
des actions en faveur de
la mobilité des allocataires du RSA**



Développer et diversifier l'offre pour répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap

**Développer et diversifier
l'offre à destination
des personnes adultes
en situation de handicap
et personnes âgées**

**Soutenir les aidants
et rendre lisibles les dispositifs
et actions sur l'ensemble
du département**



Renforcer l'accès et le maintien dans le logement

**Rendre lisible et accessible
l'offre d'accompagnement
de maintien dans le logement**

**Renforcer les actions
pour prévenir
les expulsions locatives**

**Lutter contre
la précarité énergétique**

**Contribuer à lutter
contre l'habitat indigne**



Faciliter l'accès aux soins

**Mieux prendre en compte
la problématique
de la santé mentale
dans le repérage, l'orientation
et l'accompagnement des publics**

**Développer un partenariat
structuré et actif de la périnatalité
à l'entrée dans la vie adulte**

**Soutenir les actions en faveur
des professionnels de santé
pour favoriser leur installation
sur le territoire et lutter
contre les déserts médicaux**

Bilan du Schéma Unique des Solidarités 2020-2024

Quelques exemples d'actions clés :

- **L'élaboration de la stratégie départementale relative** au numérique avec 5 conseillers au service du numérique et l'accompagnement des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA).
- **Le développement de la mobilité sur les territoires** par des démarches solidaires avec la création d'un garage solidaire.
- **L'orientation plus rapide des BRSA,** le partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour l'accès au juste droit et la mise en place d'équipes dédiées.
- **La lutte contre les violences conjugales** avec un travail d'auto-diagnostic et de prise de conscience des femmes, la formation des travailleurs sociaux.
- La réalisation des **États Généraux du Handicap** regroupant l'ensemble des acteurs du secteur du handicap avec des personnes concernées pour travailler sur la mise en œuvre d'actions concrètes, comme le FALC (Facile À Lire et à Comprendre) dans tous les documents de communication.
- **L'adaptation de l'offre de service au vieillissement de la population** avec des créations de places dans des structures diversifiées (accueils de jour, résidences autonomie, Unités pour Personnes Handicapées Vieillissantes...) et l'amélioration de l'accompagnement des personnes âgées et handicapées avec la création de places Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés et le développement de l'habitat inclusif.

- **Le développement de la prévention avant la naissance** avec un repérage des situations vulnérables en lien avec le CHU (Centre Hospitalier Universitaire) et le CHHL (Centre Hospitalier Henri Laborit) et les secteurs libéraux.
- **Le développement des mesures de prévention** relatives à la protection de l'enfant, la systématisation de la notion de parcours de l'enfant, la création de mesures en milieu ouvert.
- **Des actions en faveur du logement** par la mise en place de forums logement sur 2 territoires des Solidarités, le développement de la mission APEL (Accompagner en Prévention des Expulsions Locatives).
- **L'accompagnement à l'installation des professionnels de santé**, l'élargissement des dispositifs de soutien aux professionnels de santé, la poursuite des états généraux de la santé.
- **La participation des personnes concernées**, implication des usagers dans des actions concrètes, conception du site internet de la MDPH, participation aux commissions les concernant...

9 lieux d'accueil en :

Maisons Départementales des Solidarités (MDS) et Maisons Départementales des Solidarités de Proximité (MDSP), 100 lieux de permanence sur l'ensemble du territoire.

En 2023 sur l'ensemble des MDS/MDSP :



47 466

personnes reçues à l'accueil



109 556

accueils téléphoniques

Quelques indicateurs clés :

Fin 2018 : Situation lors des travaux du précédent schéma

PMI

Consultations
et visites à domicile

9 384



1 192

Enfants placés



**Aide Sociale
à l'Enfance**

Nombre de places
en structures : **601**

1 007

Informations préoccupantes



800

Bénéficiaires
de services mobilité

Bénéficiaires



APA : 10 000

Allocation Personnalisée
d'Autonomie

Foyers Allocataires

RSA : **12 177**

Bénéficiaires:

PCH/ACTP : **1 974**

PCH : Prestation de
Compensation du Handicap

ACTP : Allocation Compensatrice
pour Tierce Personne

49

Structures
d'insertion



39

Étudiants boursiers

Fin 2023 : Situation

PMI

Consultations
et visites à domicile

11 090



1 437

Enfants placés



**Aide Sociale
à l'Enfance**

Nombre de places
en structures : **738**

1 743 Informations préoccupantes



3 602

Bénéficiaires
de services mobilité



Bénéficiaires

APA : **11 325**

Foyers Allocataires

RSA : **12 271**

Bénéficiaires:

PCH/ACTP : **2 604**

58

Structures
d'insertion

104



Étudiants boursiers

**4 Espaces
France Services**

portés par le Département



11 963

Équivalent Temps Plein
(ETP) financés directement
et indirectement
par le Département



Département de la Vienne

Place Aristide Briand

CS 80319 - 86008 POITIERS

 lavienne86.fr